

POUR DIFFUSION IMMEDIATE  
LE 14 SEPTEMBRE 1972



# STATEMENT DISCOURS

SECRETARY  
OF STATE  
FOR EXTERNAL  
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES  
EXTÉRIEURES.

DECLARATION DE MITCHELL SHARP,  
SECRETARE D'ETAT AUX AFFAIRES  
EXTERIEURES, SUR LA QUESTION DU  
TERRORISME

Le Gouvernement canadien a été témoin, avec une inquiétude croissante, des actes terroristes qui ont marqué ces dernières années et plongé le monde entier dans la consternation.

De l'avis du Gouvernement, aucune oppression n'est assez sévère pour justifier le meurtre d'innocentes personnes, commis de sang-froid, au nom de la liberté ou de la vengeance. L'humanité peut réaliser au mieux ses objectifs de liberté et d'épanouissement par des moyens positifs et humanitaires.

Les actes de terrorisme préoccupent l'ensemble de la communauté internationale et appellent d'elle une action concertée. Le secrétaire général des Nations Unies a proposé qu'un point relatif à ce problème soit inscrit à l'ordre du jour de la 27<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes heureux de cette initiative et nous accueillons favorablement tout échange de vues qui contribuerait à réduire la violence qui règne dans le monde à l'heure actuelle. Le Canada s'efforcera d'assurer le succès des délibérations que provoquera certainement l'initiative du secrétaire général. Il ne faut toutefois pas minimiser les difficultés en cause ni s'attendre à obtenir immédiatement des résultats positifs.

Le Gouvernement reconnaît que cette question difficile suscitera des divergences de vues mais il demeure convaincu qu'une action internationale assortie de contacts intensifiés entre tous les pays est le moyen le plus efficace de couper court au terrorisme, puisqu'il est dans l'intérêt de chacun de renverser la dangereuse et tragique tendance actuelle. Cela ne peut être accompli que si le problème est envisagé dans une ambiance libre de tout échange hargneux sur des points précis.

Conscient des dimensions internationales du problème du terrorisme, le Canada s'est efforcé d'en arriver à un accord général sur des mesures concrètes qui permettraient d'enrayer cette menace à l'ordre international. Les efforts déployés en vue de mettre fin à la piraterie aérienne ont constitué l'une des principales initiatives du Canada à cet égard. Le Canada s'est joint aux Etats-Unis pour proposer, au sein de l'Organisation de l'aviation civile internationale, des sanctions plus rigoureuses contre les pirates de l'air. Un sous-comité spécial de l'OACI examine actuellement ces propositions à Washington. Il est également essentiel, à notre avis, que les Etats concluent des engagements ou des traités bilatéraux afin d'empêcher la piraterie aérienne ou toute autre forme de terrorisme; le Canada poursuit des négociations bilatérales à cette fin.

Le Gouvernement du Canada a également accueilli favorablement une autre proposition visant un projet de convention qui assurerait la protection des diplomates contre les actes de terrorisme. Au cours des conférences sur la question de la Loi humanitaire dans les conflits armés organisées par le Comité international de la Croix-Rouge, le Canada a activement appuyé l'élargissement des Conventions de Genève de 1949 pour la protection des victimes de la guerre aux conflits qui ne sont pas reconnus comme étant de caractère international. Cette proposition a

pour but d'accroître la protection des civils contre les répercussions des hostilités, y compris les activités terroristes.

Bien que cette lutte contre le terrorisme devrait découler surtout d'une action concertée sur le plan international, le Gouvernement du Canada a démontré qu'il n'encouragerait pas les activités terroristes sur son territoire. Le Canada s'efforce, par tous les moyens que permet notre conception des libertés civiles, d'accroître l'efficacité de ses mesures de sécurité relatives à toute activité terroriste éventuelle.